

INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE PREMIER STAGE

La formation que vous allez commencer est une formation en alternance, une alternance entre le terrain professionnel et l'institut de formation.

Dès la première année vous avez un stage de 12 semaines à effectuer. Ces 12 semaines de stage sont à faire entre le 9 novembre 2009 et le 21 mars 2010.

Nous vous conseillons de rapidement entreprendre des démarches pour trouver un lieu de stage.

Le but de ce stage est de vous initier au métier. Ce sera donc l'occasion de :

- découvrir des pratiques professionnelles adaptées à un public en difficulté,
- envisager la profession dans ses dimensions politiques, historiques, institutionnelles et techniques,
- repérer les éléments constitutifs de la compétence professionnelle,
- connaître et comprendre un cadre d'intervention (politique, légal, institutionnel) et en intégrer les contraintes, limites et possibilités.

Pour favoriser cette initiation au métier il est fortement conseillé que vous fassiez ce stage dans une structure « classique » (IME, MECS, FAM, MAS, etc.). La structure que vous choisirez devra impérativement relever de la loi du 2 janvier 2002.

Attention, sur l'ensemble de vos années de formation, vous devez impérativement faire un stage en internat. Ce premier stage peut être cette occasion.

Dans l'état actuel des textes de loi, ce stage n'est pas sujet à gratification.

Yves PILLANT,
responsable pédagogique de la filière éducative.